

**Arrêté proclamant M. Evan Finger député suppléant au Grand-Conseil**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu les résultats de l'élection du Grand Conseil du 2 avril 2017 ;  
vu la démission de M. Didier Calame de son mandat de député ;  
vu l'accession de M. Thierry Brechbühler, jusque-là député suppléant, au poste de député ;  
considérant qu'il y a dès lors lieu de repourvoir le siège de député suppléant pour la liste UDC du district de La Chaux-de-Fonds ;  
vu le courrier du 19 juin 2020 par lequel l'UDC présente M. Evan Finger comme député suppléant au Grand Conseil pour le district de La Chaux-de-Fonds ;  
vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;  
sur la proposition de sa présidente,  
*arrête :*

**Article premier** M. Evan Finger est proclamé élu député suppléant au Grand Conseil pour le district de La Chaux-de-Fonds.

**Art. 2** <sup>1</sup>La chancellerie d'État est chargée de l'exécution du présent arrêté.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 26 août 2020

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND